

Le Maire d'Amiens
Certifie que ce document a été

Transmis le *lw*
23 SEP. 2015



à la Préfecture de la Somme
au titre du Contrôle de Légalité
Pour le Maire et par délégation,
Carole Caburet-Daniel
Chef de Service Assemblées

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal

Approuvé le 22 juin 2006



Gilles de Robien

le Maire
Gilles de Robien

1ère Déclaration de projet du 17 septembre 2015



Brigitte Fouré

le Maire
Brigitte Fouré

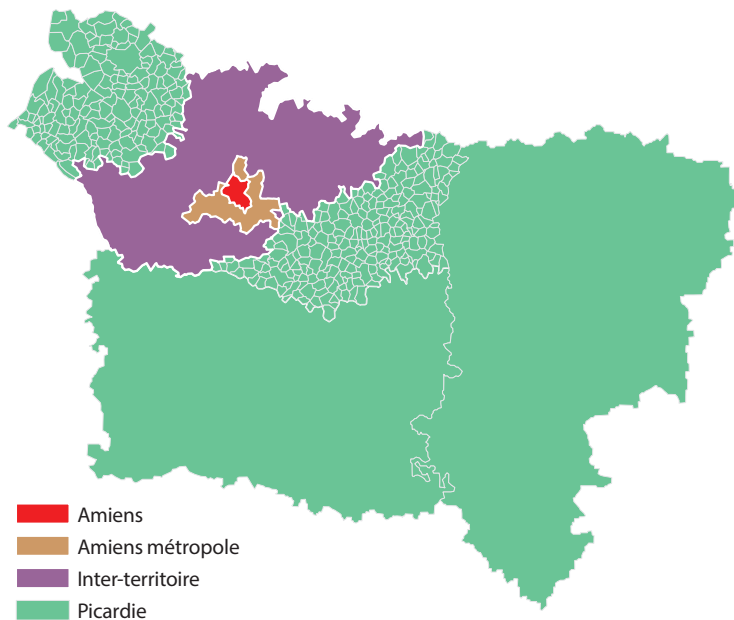


Projet d'Aménagement et de Développement Durable

LE PADD, un document de politique urbaine

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, partie intégrante du Plan Local d'Urbanisme, expose les orientations générales de la politique d'aménagement de la commune, en articulation avec les documents de planification ou contractuels thématiques (Schéma Directeur - Programme Local de l'Habitat - Plan de Déplacement Urbain - Programme de renouvellement urbain - Charte d'urbanisme commercial - Agenda 21 - Schéma des zones d'activités et commerciales du Grand Amiénois).

Ce projet d'avenir pour la commune doit être compréhensible pour les citoyens. Les règles d'occupation du sol et de construction seront édictées dans l'objectif de servir ce projet avec continuité.



Amiens: un capital de projets, une capacité à faire

Amiens s'est engagée depuis longtemps dans cette démarche d'ensemble. Le projet urbain a ordonné les synergies et cohérences des actions en phase opérationnelle: embellir, construire, aménager tout en offrant une vision de l'avenir.

La constitution du District en 1994, d'Amiens-Métropole en 2000, la perspective de l'interterritoire, ses atouts géostratégiques et démographiques, son engagement dans une démarche de développement durable sont autant de facteurs de réussite pour un projet d'aménagement ambitieux.



Amiens doit tirer part de sa situation géostratégique

Les enjeux pour Amiens

Devenir une métropole européenne

- l'agglomération amiénoise élargie, renforcée au centre d'un territoire plus vaste, le Grand Amiénois,
- une métropole qui attire et accueille l'intelligence et les richesses, les forces motrices d'une croissance au bénéfice de tous.

Répondre aux attentes des habitants de la commune

- améliorer la qualité de vie dans les quartiers,
- permettre à chacun de réaliser ses projets d'habitation ou de création.

3 axes pour un projet de développement durable :

L'attractivité et le rayonnement d'Amiens

- dynamisme économique et emploi,
- formation,
- grands équipements.

Une ville solidaire : mobilité pour tous et habitat pour tous




- maîtrise de l'extension urbaine et valorisation des espaces disponibles,
- espaces publics et modes de déplacement alternatifs,
- diversité de l'habitat et animation des quartiers.

L'environnement et le patrimoine : qualité de vie




- précaution environnementale et gestion responsable des ressources,
- paysages naturels et urbanisme.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

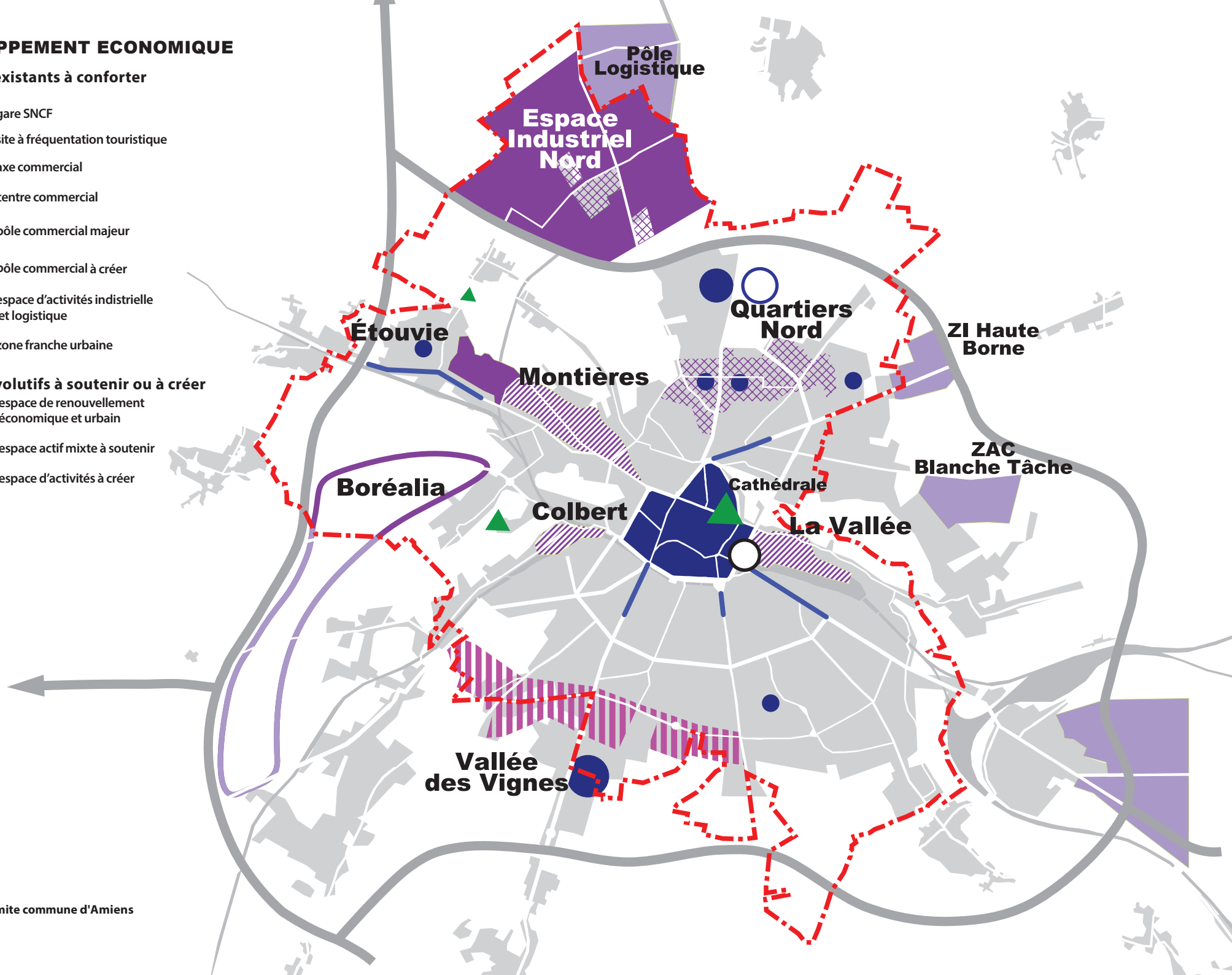
espaces existants à conforter

-  gare SNCF
-  site à fréquentation touristique
-  axe commercial
-  centre commercial
-  pôle commercial majeur
-  pôle commercial à créer
-  espace d'activités industrielle et logistique
-  zone franche urbaine

espaces évolutifs à soutenir ou à créer

-  espace de renouvellement économique et urbain
-  espace actif mixte à soutenir
-  espace d'activités à créer

 Limite commune d'Amiens



Développement économique et emploi

Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et dynamiser les réseaux d'entreprises locales

Diversifier l'offre foncière et immobilière, améliorer l'attractivité des sites existants et favoriser la reconversion des friches

Prévoir le maintien et l'accueil dans les quartiers des activités compatibles avec la ville, peu consommatrices d'espaces et denses en emplois :

- pérenniser la vocation industrielle et logistique de l'espace industriel nord,
- anticiper et encadrer le renouvellement économique de la vallée de la Somme vers des activités compatibles avec une vocation résidentielle et touristique (Gare la Vallée et ZA Montières en partie),
- encourager la création autour du parc de la Licorne d'un pôle dédié au tourisme d'affaires, aux spectacles et aux loisirs,
- maîtriser les conditions d'urbanisation de Boréalia en quartier mêlant loisirs, habitat et activités,
- maintenir la vocation tertiaire (bureaux, services, commerces...) de la ceinture sud et soutenir le développement des filières médicales et biotechnologiques,
- accompagner le dispositif de Zone Franche Urbaine,
- accueillir et maîtriser l'activité tertiaire en centre-ville.

Promouvoir un développement commercial équilibré entre centre, quartiers et périphérie :

- conforter la vocation régionale du centre-ville en renforçant son attractivité et l'offre immobilière,
- soutenir les regroupements commerciaux de proximité dans les quartiers par l'amélioration de la qualité des accessibilités piétonnes et de la desserte en transport collectif, la maîtrise du stationnement, l'aménagement d'espaces publics et le développement de l'habitat.
- favoriser la complémentarité entre les pôles commerciaux périphériques et le centre.

Soutenir le développement du tourisme :

- améliorer et développer les sites de fréquentation touristique,
- développer l'offre hôtelière.

Préserver, moderniser et adapter l'économie agricole :

- maîtriser et organiser la consommation d'espaces agricoles, assurer de bonnes conditions d'exploitation aux espaces préservés en frange de ville,
- favoriser le développement d'une économie agricole péri-urbaine (diversification de la production et du paysage, activités touristiques et de loisirs),
- soutenir l'activité maraîchère en préservant les espaces qui lui sont dévolus et en facilitant leur exploitation.

UN MAILLAGE DIVERSIFIÉ

réseau vial circulaire structurant



à créer



principe de liaisons



maillage des quartiers



axes de desserte
en transport collectif
en site propre

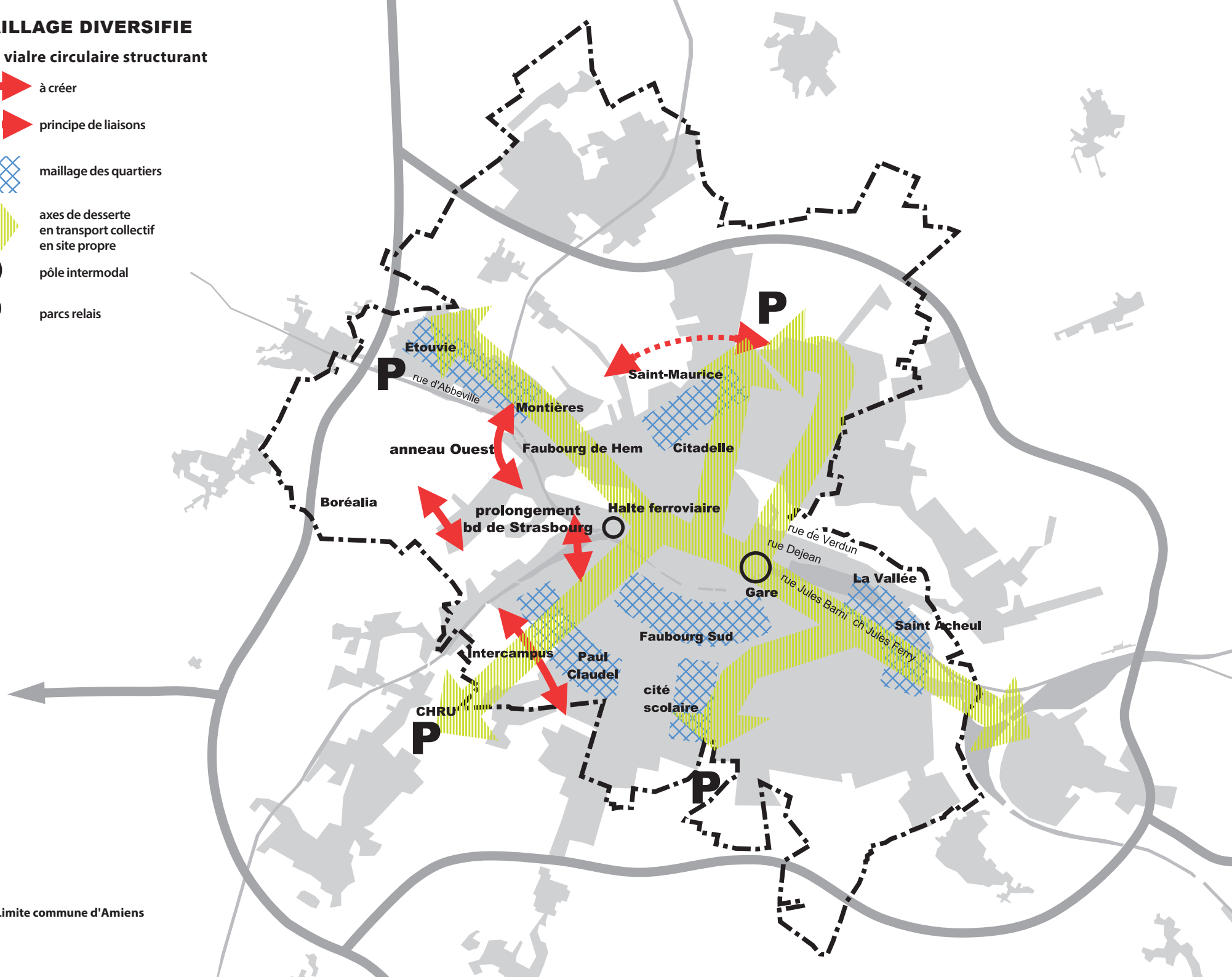


pôle intermodal



parcs relais

--- Limite commune d'Amiens



Le développement urbain et la politique de déplacements :

- densifier et reconstruire la ville sur elle-même pour favoriser les déplacements en transports collectifs ou alternatifs, (maîtrise de l'extension urbaine)
- désenclaver, relier et qualifier les quartiers en favorisant le partage de l'espace de voirie par les différents modes de déplacement.

Se déplacer et stationner :

Compléter le maillage d'espaces publics de voirie





- des territoires à structurer avec des voies nouvelles et des quartiers à désengorger à l'ouest (Saint-Maurice, Boréalia, Intercampus)
- compléter le réseau des rues irriguant les quartiers (La Vallée, Faubourg Sud, St-Acheul et Montières), contourner ou traverser les grands sites de la Citadelle et de la Cité Scolaire,

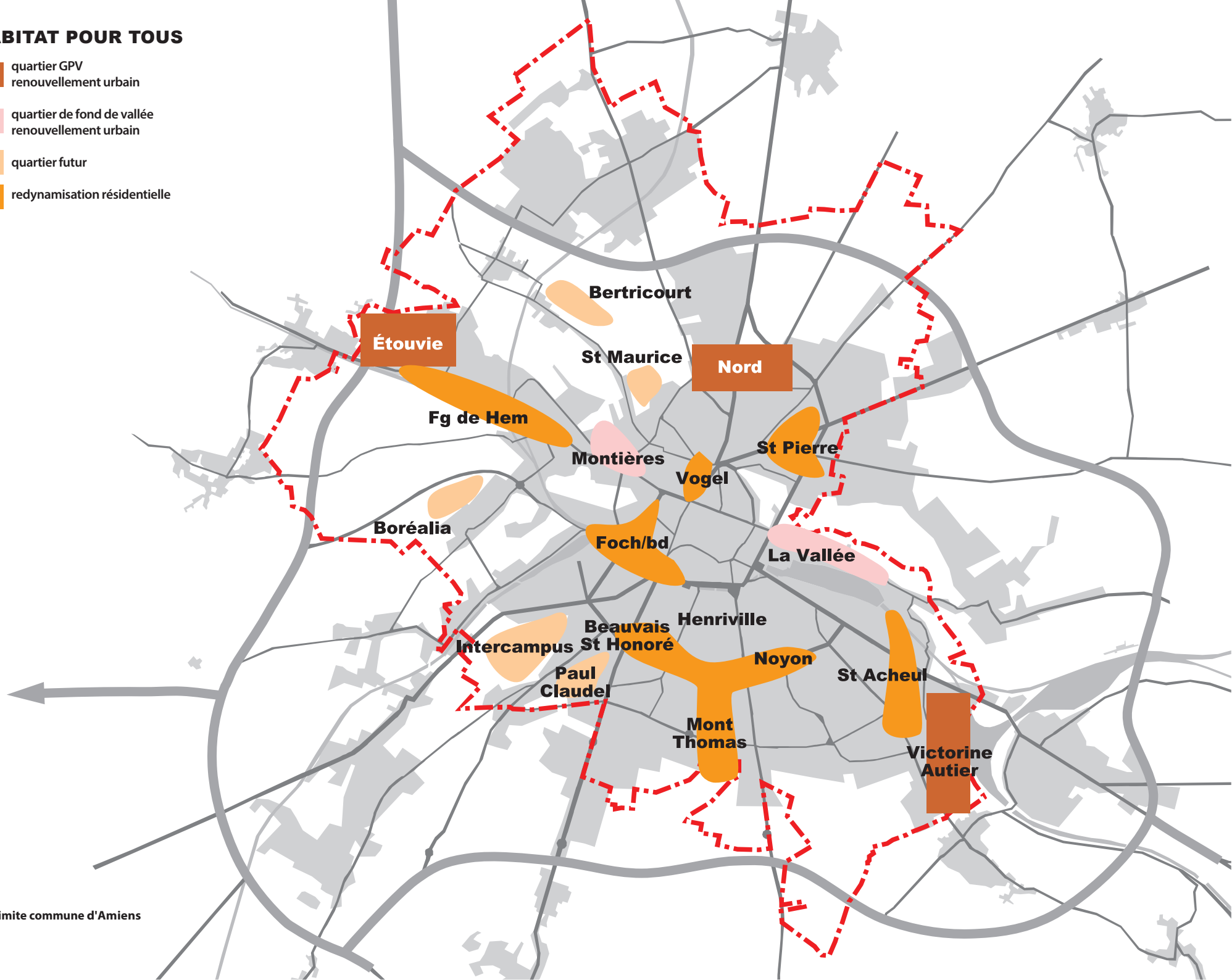
Inciter à l'usage des modes de déplacement alternatifs à la voiture

- privilégier la desserte des quartiers les plus peuplés, des secteurs d'activités et des grands équipements, par les lignes structurantes de transport collectif notamment en site propre,
- favoriser l'utilisation des modes de transports silencieux tels le vélo et la marche,
- faciliter le stationnement résidentiel dans les quartiers, l'organiser à proximité des commerces, le contenir en périphérie du centre et de la ville pour les actifs,
- aménager les sites d'intermodalité des transports.

Rendre la ville accessible à tous

UN HABITAT POUR TOUS

-  quartier GPV
renouvellement urbain
-  quartier de fond de vallée
renouvellement urbain
-  quartier futur
-  redynamisation résidentielle



 Limite commune d'Amiens

L'offre d'habitat pour tous les Amiénois :

Savoir accueillir dans chaque quartier les habitants avec leur diversité

- favoriser la mixité sociale et mieux équilibrer la répartition des logements à destination des ménages modestes dans les quartiers de grands ensembles, les faubourgs et les quartiers neufs: encourager la réalisation de logements aidés dans les opérations publiques d'aménagement
- diversifier les typologies de logements: du studio au grand logement, de la maison individuelle amiénoise au petit collectif, offrir un logement adapté aux besoins de tous, jeunes, familles et personnes âgées, personnes à mobilité réduite.
- favoriser le parcours résidentiel en facilitant l'accès à la propriété.

Mieux répartir les formes d'habitat et équilibrer le poids de la population

- pouvoir construire ou restructurer les quartiers d'habitation situés au sud et à l'ouest de la commune maintenant desservie par les autoroutes et dotée de grands équipements: Bertricourt et Saint-Maurice, Boréalia, Intercampus, Paul Claudel et Mont-Thomas,
- favoriser l'accueil d'une nouvelle forme d'habitat dans les faubourgs, en ouvrant la possibilité de réaliser des maisons amiénoises modernes tout en maintenant les ambiances jardinées,
- encourager la réalisation d'un habitat plus convivial dans les quartiers les plus denses à la faveur de la démolition des grands immeubles devenus inadaptés: quartiers Nord, Victorine Autier, Etouvie,
- inciter au développement de la fonction résidentielle des quartiers de fond de vallée dont la vocation industrielle ou artisanale se fragilise: La Vallée, Montières, Faubourg de Hem,
- préserver et encourager la vocation résidentielle du centre-ville.

Favoriser l'animation des quartiers

- offrir à terme aux habitants, dans chaque quartier un cadre de vie urbain de qualité et favorisant la convivialité:
 - . desserte par les transports collectifs
 - . maintien et développement des commerces de proximité
 - . répartition harmonieuse des écoles et équipements publics
 - . aménagement d'espaces publics, de jardins et de cheminements (piétons, vélos)
- assurer l'insertion harmonieuse des nouvelles constructions et de leurs habitants,
- favoriser le maintien et le développement de lieux d'emploi dans les quartiers, dans la mesure où l'activité reste compatible avec l'habitat.

Environnement :

Protéger et valoriser les espaces non bâtis et naturels

- préserver et favoriser la régénération de la biodiversité et les écosystèmes,
- protéger les zones humides et l'environnement des captages en raison de la fragilité du renouvellement de la ressource en eau.

Mettre en place une politique de gestion des eaux pluviales tendant à :

- limiter les surfaces imperméabilisées,
- limiter le ruissellement en organisant la rétention et l'infiltration des eaux dans les espaces urbanisés et agricoles péri-urbains.

Protéger et informer la population des risques et nuisances, (visuelles, olfactives, sonores)

- gérer l'aménagement de façon adaptée,
- assurer un confort de vie pour tous les habitants.



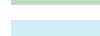


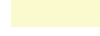





Favoriser les économies des ressources naturelles et l'utilisation des énergies renouvelables,


- recommander le recours à l'énergie solaire, l'emploi de matériaux recyclables, les constructions bioclimatiques, et tendre au développement de la Haute Qualité Environnementale.
- favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture.

Organiser le tri et la collecte sélective des ordures ménagères

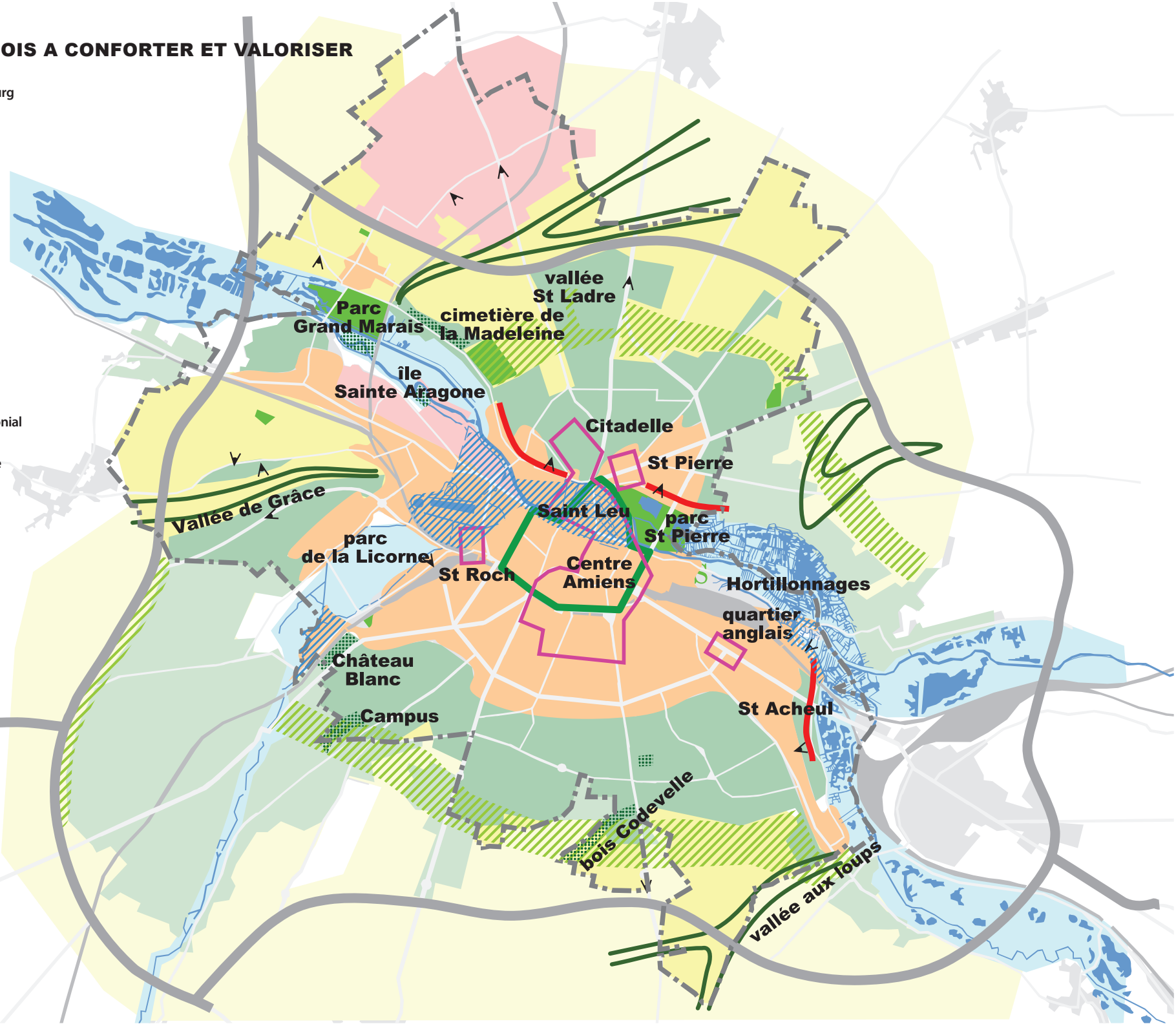
- adapter l'aménagement du quartier et les constructions.

LES PAYSAGES AMIENOIS A CONFORTER ET VALORISER

-  paysage urbain de faubourg
-  paysage urbain ouvert
-  paysage naturel de vallée
-  paysage urbain de vallée
-  paysage agricole
-  ceinture verte
-  boulevard planté
-  espace boisé
-  falaise
-  vallée sèche
-  secteurs d'intérêt patrimonial

 point de vue remarquable

 Limite commune d'Amiens



Patrimoine :

Mettre en valeur le relief :

- organiser les constructions de façon adaptée (reculs, hauteurs, orientations) notamment dans les fonds de vallées, sur les pentes et à proximité de falaises et lignes de crêtes,
- protéger et organiser les vues et les perspectives vers la ville et la campagne.

Etablir des relations harmonieuses entre les espaces bâtis et naturels:

- préserver les spécificités de chacun des sites de vallées et des confluences
- concourir à la constitution de réseaux de promenade.

Organiser les transitions entre la ville et la campagne :

- une ceinture verte peut s'afficher comme limite à l'extension urbaine en offrant des paysages variés et des usages mixtes dans les espaces agricoles comme dans les espaces urbanisés,
- promouvoir un traitement urbain et paysager de qualité le long des parcours d'entrées de ville

Affirmer la diversité et les spécificités du paysage végétal :

- aménager les franges de ville, les cœurs d'îlots et les quartiers neufs sur le thème du jardin: public et privé, individuel et collectif,
- préserver, diversifier le paysage agricole et conserver ses pénétrations dans l'espace urbain, organiser le contact avec le bâti,
- révéler les spécificités des paysages de fond de vallée,
- appuyer la structure urbaine de la ville par une trame arborée : boulevards, entrées de ville, parcs, aux abords des voies ferrées.

Mettre en valeur les deux formes de paysages urbains amiénois:

- la ville traditionnelle minérale côté rue, jardinée en cœur d'îlot: veiller à la qualité de l'aspect architectural et des ordonnancements, préserver le caractère végétal intérieur,
- la ville moderne ouverte dans laquelle la présence végétale qualifie les espaces publics : veiller à la pertinence de l'implantation des constructions et à la qualité des clôtures.

Valoriser et construire le patrimoine urbain et architectural (témoin passé et à venir de l'histoire d'Amiens et des amiénois)

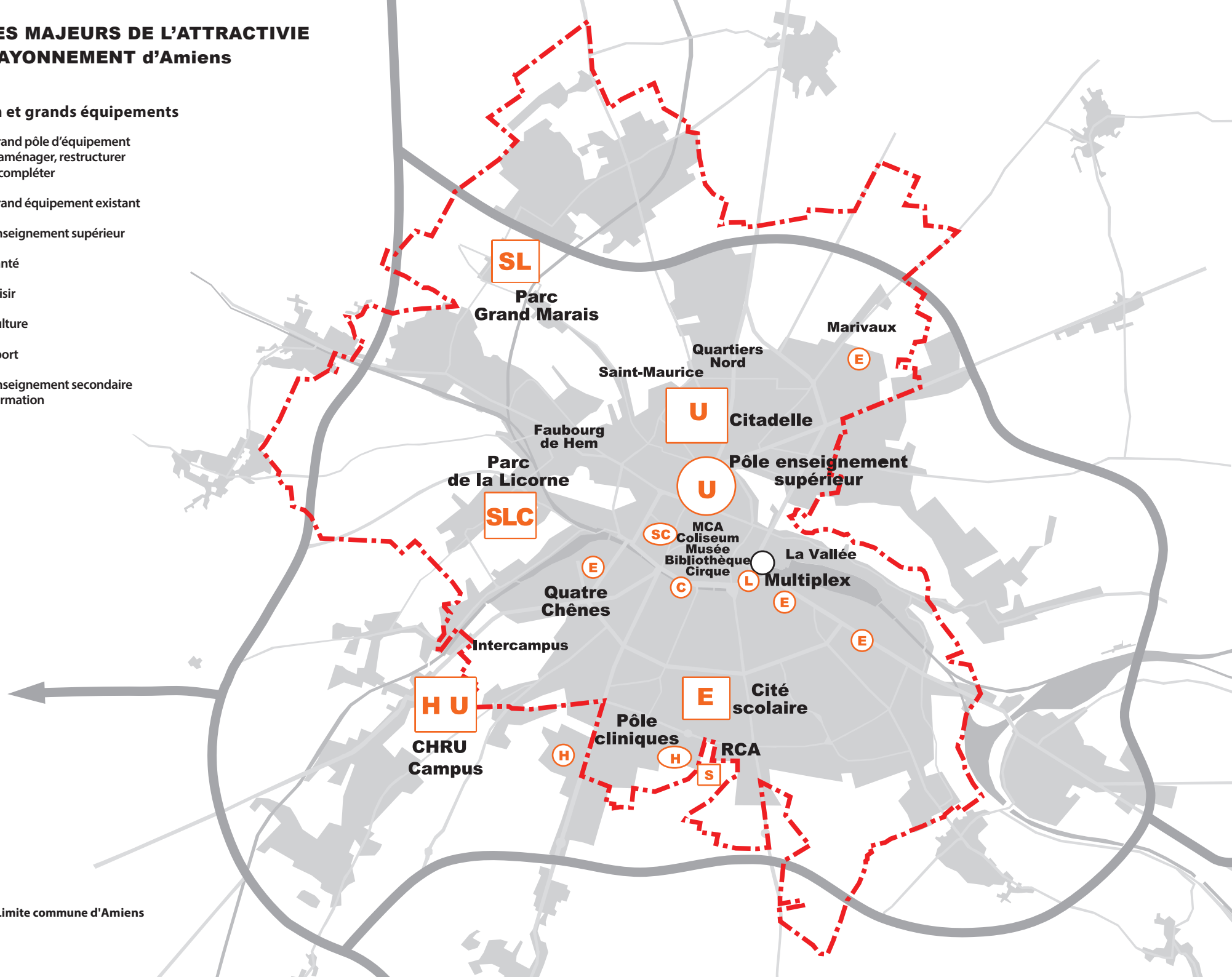
- protéger la diversité des éléments patrimoniaux du bâti et de l'espace public amiénois,
- favoriser une évolution adaptée du patrimoine architectural existant,
- promouvoir la constitution d'un patrimoine innovant et identitaire tant dans les formes urbaines que dans l'architecture.

LES SITES MAJEURS DE L'ATTRACTIVITE ET DU RAYONNEMENT d'Amiens

Formation et grands équipements

-  grand pôle d'équipement à aménager, restructurer à compléter
-  grand équipement existant
- U** enseignement supérieur
- H** santé
- L** loisir
- C** culture
- S** sport
- E** enseignement secondaire formation

 Limite commune d'Amiens



Développement de la formation

Permettre l'émergence d'un pôle d'excellence pour l'enseignement supérieur, technologique et de recherche :

- poursuivre l'accueil de l'université en centre-ville,
- proposer un habitat accessible aux étudiants et favoriser leur mobilité,
- offrir un cadre de vie original, des équipements et services performants aux enseignants et chercheurs.

Les quartiers autour de la citadelle et de la gare, dont le renouvellement urbain est en cours ou envisagé sont bien situés pour accueillir ce développement :

- . quartiers Nord, Saint-Maurice et Faubourg de Hem autour de la citadelle,
- . quartier La Vallée autour de la gare et du pôle intermodal.

Assurer la réussite des formations primaires et secondaires :

- moderniser, adapter et équiper les établissements scolaires,
- faciliter l'ouverture sur la ville des collèges et lycées: des établissements au coeur des quartiers, une bonne accessibilité en transports collectifs, des espaces publics accueillants, une cité scolaire réaménagée.

Les grands équipements

Organiser le regroupement et le développement des établissements hospitaliers et universitaires au Campus et à la Citadelle

- aménager les sites d'accueil (Campus universitaire et Citadelle) et leur accessibilité,
- impulser l'aménagement des espaces urbains environnants autour du développement des activités, des équipements et de l'habitat:
 - . réactiver le site du Campus en un espace dédié à la santé et à la recherche et aménager le secteur Intercampus
 - . organiser les synergies entre la Citadelle universitaire et le site de l'hôpital nord à reconvertir
- soutenir le caractère structurant de ces nouveaux pôles urbains:
 - . l'ouverture de la Citadelle et du site de l'hôpital nord pourra créer un lien fort entre les quartiers Nord et le centre-ville
 - . le nouveau centre hospitalier régional impulsera une dynamique d'aménagement du sud-ouest de la ville (Intercampus).

Mettre en évidence les pôles d'animation constitués par les grands équipements, en favorisant les synergies et leur intégration dans l'environnement :

- organiser l'accessibilité et l'accueil du public, développer des programmes complémentaires et des liens avec les quartiers environnants : parc de la Licorne, parc du Grand Marais,
- offrir un cadre favorable à l'émergence de grands projets privés et accompagner leur réalisation : complexe cinématographique (quartier Gare) et pôle de santé (Mont-Thomas)

Favoriser le développement des équipements nécessaires à l'épanouissement et au rayonnement de la vie culturelle et sportive